

DEC140442DR13

Décision donnant délégation de signature à M. Stéphane PAGANO, directeur par intérim et de Mme Sandrine BARDET et M. Frédéric DUBOIS, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR5508 intitulée *Laboratoire de mécanique et génie civil*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Madame Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision n° DEC133312 INSIS du 17 décembre 2013, portant nomination de M. Stéphane PAGANO, directeur par intérim et de Mme Sandrine BARDET et M. Frédéric DUBOIS, directeurs adjoints par intérim de l'unité mixte de recherche UMR 5508, intitulée Laboratoire de mécanique et génie civil.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane PAGANO, directeur par intérim de l'unité UMR 5508, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane PAGANO, directeur par intérim de l'unité UMR 5508, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BARDET, Maître de conférences directrice-adjointe par intérim, à M. Frédéric DUBOIS, directeur-adjoint par intérim, et à Mme Corinne BEZANCON, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC110718DR13 du 1^{er} janvier 2011 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier le 1^{er} janvier 2014


Ghislaine GIBELLO